

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 juin 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Frédéric BOUSQUET représenté par Solange BIAGGI - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandra DALBIN représentée par Kheïra ZENAFI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Jean-Claude DELAGE représenté par Nathalie FEDI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Bernard JACQUIER - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Vincent GOMEZ représenté par Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE représenté par Alain CHOPIN - Eric LE DISSES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Louisa HAMMOUCHE - Marie-Louise LOTA représentée par Daniel HERMANN - Bernard MARTY représenté par Marc POGGIALE - Florence MASSE représentée par Eric SCOTTO - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Isabelle SAVON - Gérard POLIZZI représenté par Lisette NARDUCCI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Michel AZOULAI - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE - Patrick VILORIA représenté par Marie-Christine CALATAYUD.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENDUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Jean ROATTA - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VECO 007-332/18/CT**

### **■ Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'aménagement rural conclue avec la SAFER sur le territoire de Marseille Provence DUF 18/16342/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016, regroupe 92 communes pour une population d'un million huit cent cinquante mille habitants, sur un territoire de plus de 315 000 hectares dont 60 000 hectares de surface agricole utile.

Les territoires et les communes membres ont exprimé dans leurs documents de planification SCOT, PLU leur ambition de maintenir et développer les activités agricoles dans ses fonctions tant économique que paysagère et environnementale mais ainsi que l'angle de l'aménagement du territoire.

A l'échelle des territoires, différentes actions ont été menées pour le maintien et le développement d'une agriculture de proximité de qualité contribuant à la valorisation des circuits courts.

Il convient de poursuivre ces actions.

Ainsi, la Métropole s'est engagée le 17 octobre 2016 à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône, dans une démarche d'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) dont la pierre angulaire est la mise en œuvre de cette stratégie de la proximité.

Une politique foncière d'anticipation est nécessaire pour permettre l'accessibilité du foncier aux agriculteurs et garantir la vocation des espaces agricoles sur le long terme. De fait, la connaissance du marché foncier rural et des secteurs de frange ainsi que le remembrement rural sont des enjeux majeurs pour mener une politique d'aménagement de l'espace agricole et améliorer la structure des exploitations

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), jouant un rôle majeur dans l'aménagement du territoire rural, la mise en place d'un partenariat s'est avérée pertinente et a conduit certains territoires et certaines communes, dont le territoire Marseille Provence, à conclure une convention d'intervention foncière (CIF), outil de connaissance et d'appropriation du foncier rural et agricole leur permettant de bénéficier d'un fort ancrage local.

La Métropole a souhaité décliner ce dispositif foncier partenarial au niveau métropolitain et à conclu avec la SAFER une nouvelle CIF, approuvée par délibération du 22 mars 2018, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Toutefois, le Conseil de Territoire de Marseille Provence est doté d'outils spécifiques à travers un dispositif basé sur l'animation de terrain et des outils techniques et financiers destinés à dynamiser l'activité agricole. La communauté Urbaine Marseille Provence a approuvé le 26 mars 2012, la conclusion d'une convention d'aménagement rural (CAR) pour la mise en œuvre d'actions complémentaires.

Cette convention plus incitative que la CIF qui consiste en une offre de service élaborée « sur mesure » en fonction des problématiques rencontrées sur le territoire, s'appuie sur un ensemble de dispositifs techniques et financiers susceptible d'être mis en œuvre par la SAFER et destinés à accélérer le remembrement foncier, à proposer des aides aux exploitants pour l'accès au foncier et favoriser la mise en location des friches.

Par ailleurs, le schéma directeur agricole communautaire (SDAC), approuvé le 3 juillet 2015, qui est destiné à coordonner l'ensemble des actions visant à conserver et développer le potentiel agricole de Marseille

**Signé le 26 Juin 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018**

Provence Métropole et à aller vers une agriculture durable, a confirmé la nécessité de poursuivre ces dispositifs fonciers mis en place en partenariat avec la SAFER.

Afin de poursuivre ce partenariat, il convient aujourd'hui de proroger, pour une nouvelle durée de trois ans, la durée de validité de la convention d'aménagement rural (CAR).

Il convient que le Conseil de Territoire approuve l'avenant n° 2 prorogeant pour une nouvelle durée de trois ans la durée de validité de la CAR conclue avec la SAFER.

Il y a lieu de prévoir une enveloppe financière globale et annuelle de 55 000 euros hors taxes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération URB 004-1157/07/CC du 17 décembre 2007 du Conseil de Communauté, approuvant le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 005-2016/10/CC du 25 mars 2010 DU Conseil de Communauté approuvant la convention d'intervention foncière conclue avec la SAFER pour la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable ;
- La délibération AEC 005-244/12/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 approuvant la convention d'aménagement rural (CAR) conclue avec la SAFER ;
- La délibération AEC 009-398/12/CC du 29 juin 2012 du Conseil de Communauté approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 009-1122/15/CC du 3 juillet 2015 approuvant le schéma directeur agricole communautaire (SDAC) ;
- La délibération ENV 003-1134/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 17 octobre 2016 approuvant l'élaboration d'un projet alimentaire territorial PAT à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération ENV 007-3564/18/BM du Bureau de la Métropole du 22 mars 2018 approuvant la convention d'intervention foncière métropolitaine .

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que la prorogation pour une nouvelle durée de trois ans de la durée de validité de la convention d'aménagement rural (CAR) conclue avec la SAFER permettra de poursuivre sur le territoire intercommunal agricole et naturel ce partenariat basé sur l'animation de terrain et des outils techniques et financiers destinés à orienter l'activité agricole.

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n° 2 à la convention d'aménagement rural (CAR) conclue avec la SAFER.

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cet avenant .

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 et suivants du Conseil de Territoire Marseille Provence – Nature 6228 - Fonction 581 - Sous Politique C 130

Présents	100
Représentés	35
Voix Pour	120
Voix Contre	0
Abstentions	14
Ne prend pas part au vote	1

**Se sont abstenus :**

René AMODRU - Loïc BARAT - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

**Ne prend pas part au vote :**

Dominique TIAN

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

**Signé le 26 Juin 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018**